



Paris, le 6 août 2008

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que la convention permettant le déblocage du financement pour 2008 des contrats bleus approuvés lors de la dernière Commission Nationale de Programmation a été signée hier à la Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture. Cette convention définit les modalités de réalisation du projet par le F2DP. Elle permet de prendre en compte les dépenses effectuées pour la réalisation du projet depuis le 25 juin 2008.

Ainsi, dès la semaine prochaine, vous pourrez vous rendre auprès de vos structures adhérentes (organisations de producteurs ou groupements de gestion) pour choisir vos engagements et signer les conventions qui nous permettront de calculer le montant précis de votre indemnisation.

Vous trouverez ci-joint une notice explicative sur les engagements que vous pouvez choisir et les modalités de contrôle (notamment pièces justificatives à fournir) auxquelles vous devrez vous soumettre pour chacun des engagements que vous aurez retenus.

Par ailleurs, nous vous rappelons que les contrats bleus présentés lors de la dernière Commission nationale de programmation mais n'ayant pas fait l'objet d'une validation seront à nouveau présentés lors de la prochaine Commission programmée le 3 octobre 2008.

Enfin, lors du dernier Conseil d'Administration du F2DP qui a eu lieu le 24 juillet dernier, une Commission « contrats bleus », regroupant l'ensemble des organismes chargés de la mise en œuvre et du suivi des contrats bleus (organisations de producteurs notamment), a été créée. Cette Commission permettra de créer une interface entre les adhérents du F2DP et son Conseil d'administration afin d'adapter au mieux les contrats bleus F2DP à la réalité du terrain.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire,

Cordialement.

Philippe MERABET
Président

Luc BLIN
Secrétaire

Gérald EVIN
Trésorier